

**INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES  
VOILE LEGERE 2017-2020  
(version avec annexe)**

Nom de la compétition : précisé en **annexe**  
 Dates complètes : précisées en **annexe**  
 Lieu : précisé en **annexe**  
 Autorité Organisatrice (AO) : précisée en **annexe**  
 Grade : précisé en **annexe**

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe** PRESCRIPTIONS FEDERALES, (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*).

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse précisée en **annexe** (*supprimer 2.2 si non utilisé*).

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe**.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après l'heure précisée en **annexe**.

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

**7. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe ZONES DE COURSE**.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.
- 8.3 Parcours longue distance :  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Si délai différent, le préciser en **annexe**.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :
- (a) Temps cible précisé en **annexe**. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- (b) Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe**.
- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini (ou dans un délai précisé en **annexe** s'il est différent) seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15.3 Le temps limite du premier bateau pour finir pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est précisé en **annexe**.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.  
Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17. CLASSEMENT

Modalités de classement définies en annexe suivant le complément aux IC types « Courses avec groupes »,

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**. [DP]

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

18.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**.

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**



**Championnat de Ligue Flotte Collective Solitaire  
Minime, Manche n°1  
Grade 5A  
12 mars 2017  
Lac de Ribou, CHOLET  
Association des Régates Choletaises**

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé dans le hangar du club près de la mise à l'eau.
- 2.2 Avis mis en ligne **sur le site du club**.
- 2.3 Pendant la course chaque bateau montrera un ruban coloré correspondant à la flotte à laquelle il a été assigné et fixé **en bout de bôme**. Les rubans et les instructions pour la fixation seront fournis par le secrétariat de course.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Le mât de pavillons est situé près de la mise à l'eau.
- 4.2 **15 minutes** entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement.

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Programme
  - 9h00 à 10h00, accueil, confirmation des inscriptions (remise des dossards)
  - 10h00, briefing coureurs, dans le hangar du club près de la mise à l'eau.
  - 17h00, pot « retour de courses » et remise des prix.
- 5.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à **10h30**.
- 5.4 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après **16h30**.
- 5.5 Programme des courses
  - Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à **12** bateaux, il n'y aura qu'un seul départ.
  - Si le nombre d'inscrits est supérieur à **12** bateaux, l'épreuve pourra se courir en groupes avec phase qualificative et phase finale suivant les règles définies ci-dessous.
  - Dans la phase de qualification les bateaux seront répartis en flottes **jaune, bleu, rouge, vert** autant que possible de taille et de niveau égaux. Les répartitions initiales seront faites par un comité de répartition désigné par l'**autorité organisatrice**, selon le principe suivant **leur Classement régional**.
  - Ces répartitions seront affichées au tableau officiel d'informations le 12 mars à 10h00.
- 5.6 (a) dans la phase de qualification les bateaux seront à nouveau répartis dans les flottes après chaque jour de course, sauf si le premier jour une seule course a été validée pour toutes les flottes.
  - Si toutes les flottes ont validé le même nombre de courses, les bateaux seront à nouveau répartis sur la base de leur rang au classement général.
  - Si toutes les flottes n'ont pas validé le même nombre de courses, la répartition s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous et numérotées dans leur ordre de déroulement.
  - Pour **4** flottes, et pareillement pour tout autre nombre, les répartitions seront faites comme suit : *(adapter la grille de répartition ci-dessous en fonction du nombre de flottes)*

a

Rang dans la série	Flotte assignée
1 <sup>er</sup>	Jaune
2 <sup>ème</sup>	Bleu
3 <sup>ème</sup>	Rouge
4 <sup>ème</sup>	Vert
5 <sup>ème</sup>	Vert
6 <sup>ème</sup>	Rouge
7 <sup>ème</sup>	Bleu
8 <sup>ème</sup>	Jaune

et ainsi de suite

Si deux bateaux ou plus ont le même rang, ils seront placés dans la colonne gauche dans l'ordre des flottes défini ci-dessus.

(b) Les répartitions seront basées sur le classement disponible à **13h00** indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation pas encore décidées.

5.7 (a) Les bateaux seront assignés dans les flottes de la phase finale –Or, Argent, Bronze, Émeraude, sur la base de leurs rangs dans la phase de qualification.

Il y aura le même nombre de flottes dans la phase finale que dans la phase de qualification. Les flottes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que la flotte Argent ne soit pas plus grande que la flotte Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans la flotte Argent etc.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf qu'une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.

Seul un bateau ayant obtenu une réparation peut changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon **O'pen Bic** avec la flamme de la flotte concernée.

## 8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant le parcours à effectuer :

Parcours	Signal
<i>Parcours Triangle</i>	<i>Flamme N°1</i>
<i>Parcours Banane</i>	<i>Flamme N°2</i>
<i>Parcours Banane</i>	<i>Flamme N°3</i>

## 9. MARQUES

9.1

Marque de départ	Marques de parcours	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée
<i>Bouée cylindrique orange</i>	<i>Bouées 1 et 2 cylindriques « Bouygues » Bouées cylindriques orange 3</i>	<i>Pas de changement de parcours</i>	<i>Bouée cylindrique orange (flammes 1 et 2) Bouée cylindrique Bouygues (flammes 3)</i>

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **2 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à laisser à tribord.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Les RCV 44.1 et P2.1 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

- 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 14.3 Action du jury sur l'eau.
- 14.3.1 Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une RCV du chapitre 2 ou la RCV 31 ou 44.2 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 14.1 et à la RCV 44.2, le jury le pénalisera par un coup de sifflet en pointant un pavillon rouge dans sa direction. Dans ce cas l'instruction de course 14.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.
- 14.3.2 Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné en 14.3.1 sera disqualifié sans instruction (ceci modifie la RCV 63.1)
- 14.3.3 L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1a) ou demande de réouverture (RCV 66).
- 14.3.4 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.
- 14.3.5 La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.
- 14.3.6 Une réclamation du jury selon la RCV 60.3a(1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.
- 14.3.7 La RCV 64.1a est modifiée de sorte que la disposition permettant d'exonérer un bateau peut être utilisée par les juges sur l'eau sans instruction.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir
O'pen Bic	10 minutes	25 minutes

15.2 **5 minutes** pour finir après le premier.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury est situé dans le bureau du club.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.
- 16.3 La salle du jury est située dans le bureau du club.
- 16.4 **Application de l'Annexe T « Conciliation »**

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 **2** courses validées pour chaque flotte sont exigées pour valider la phase de qualification.
- 17.2 **3** courses, comprenant les courses de la phase de qualification validées par chaque flotte et toutes les courses de la phase finale validées par la flotte Or, sont exigées pour valider la régata pour tous les bateaux.
- 17.3 (a) Si, à la fin de la phase de qualification, certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte.  
(b) Pour la phase de qualification, la RCV A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.
- 17.4 Excepté pour le score retiré selon l'article **17.5**, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses de la phase de qualification validées par toutes les flottes et de ses courses de la phase finale.  
Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.  
Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régata excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5 ou 69.
- 17.5 Nombre de courses validées:  
- Si moins de **5** courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.  
- Si **5 à 10** courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses, moins la plus mauvaise.

**18. REGLES DE SECURITE**

18.1 Pas d'émargement sortie et retour.

**21. PUBLICITE DE L'EPREUVE**

R.A.S

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par pavillon ou autocollant « partenaire ».

**23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]**

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent s'identifier auprès de l'organisation autorisée qui se réserve le droit de l'autoriser à accéder au plan d'eau.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués.

Les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> du classement.

La 1<sup>ère</sup> Féminine.

Arbitres désignés :

Alex CORDIER  
Laure THEPAUT  
Pascal LAINE  
Bénédicte LAINE

Président du comité de course  
Présidente du jury  
Assesseur Jury, et Conciliateur.  
Assesseur CC



## Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2017-2020

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):  
The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):  
Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):  
The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):  
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):  
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

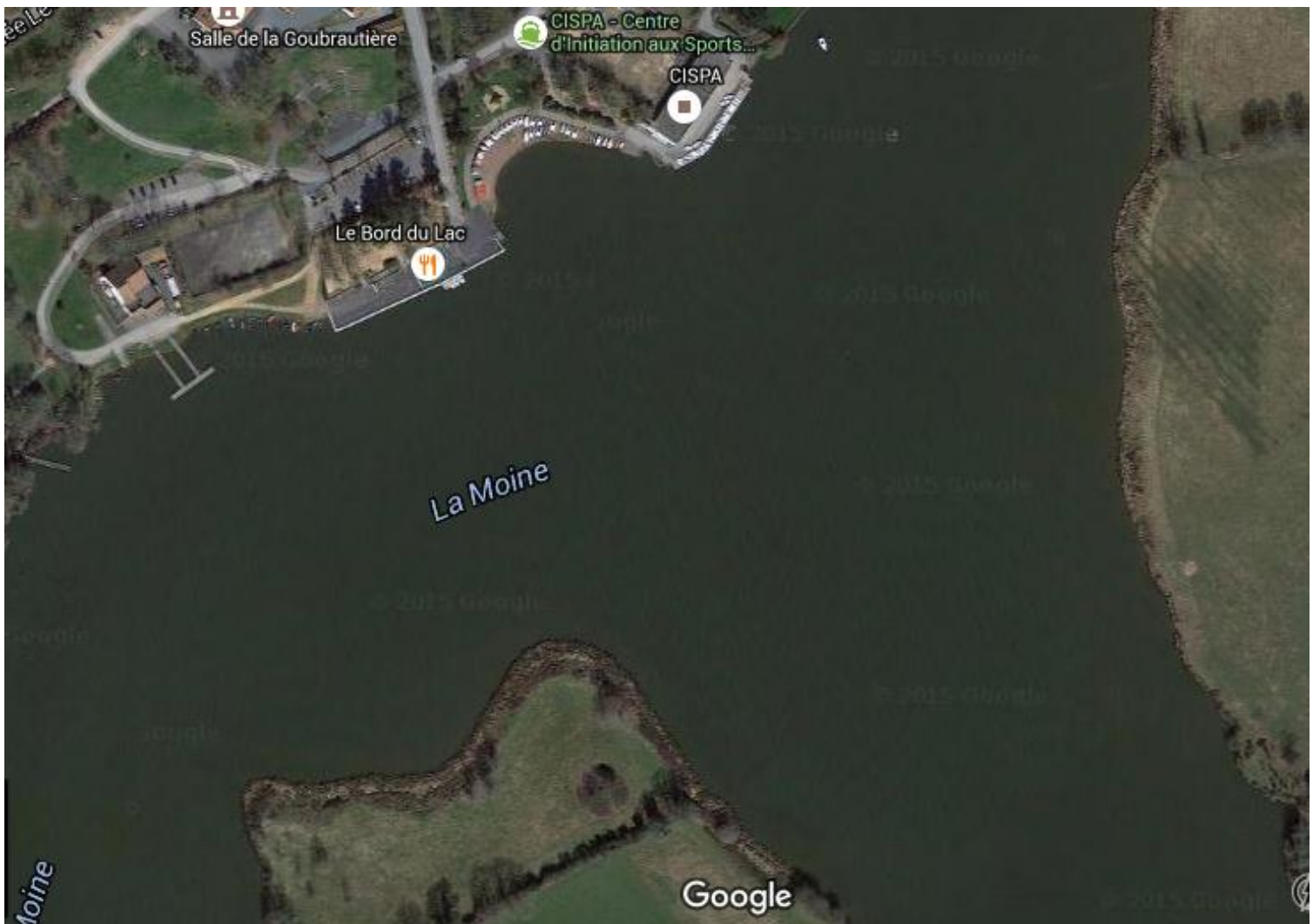
(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):  
Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):  
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

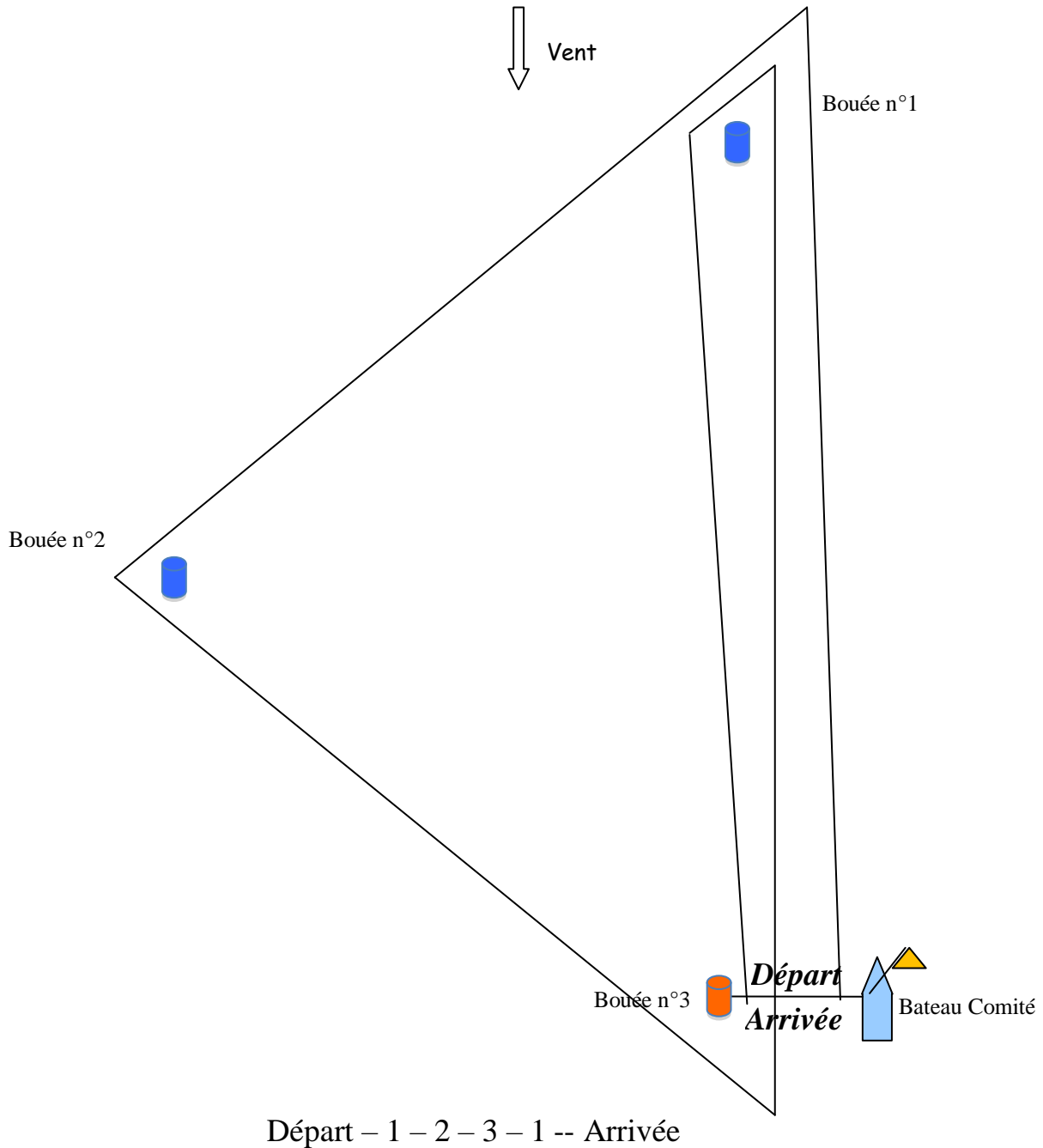
**ANNEXE ZONES DE COURSE**

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course  
Préciser les zones qui sont des obstacles*



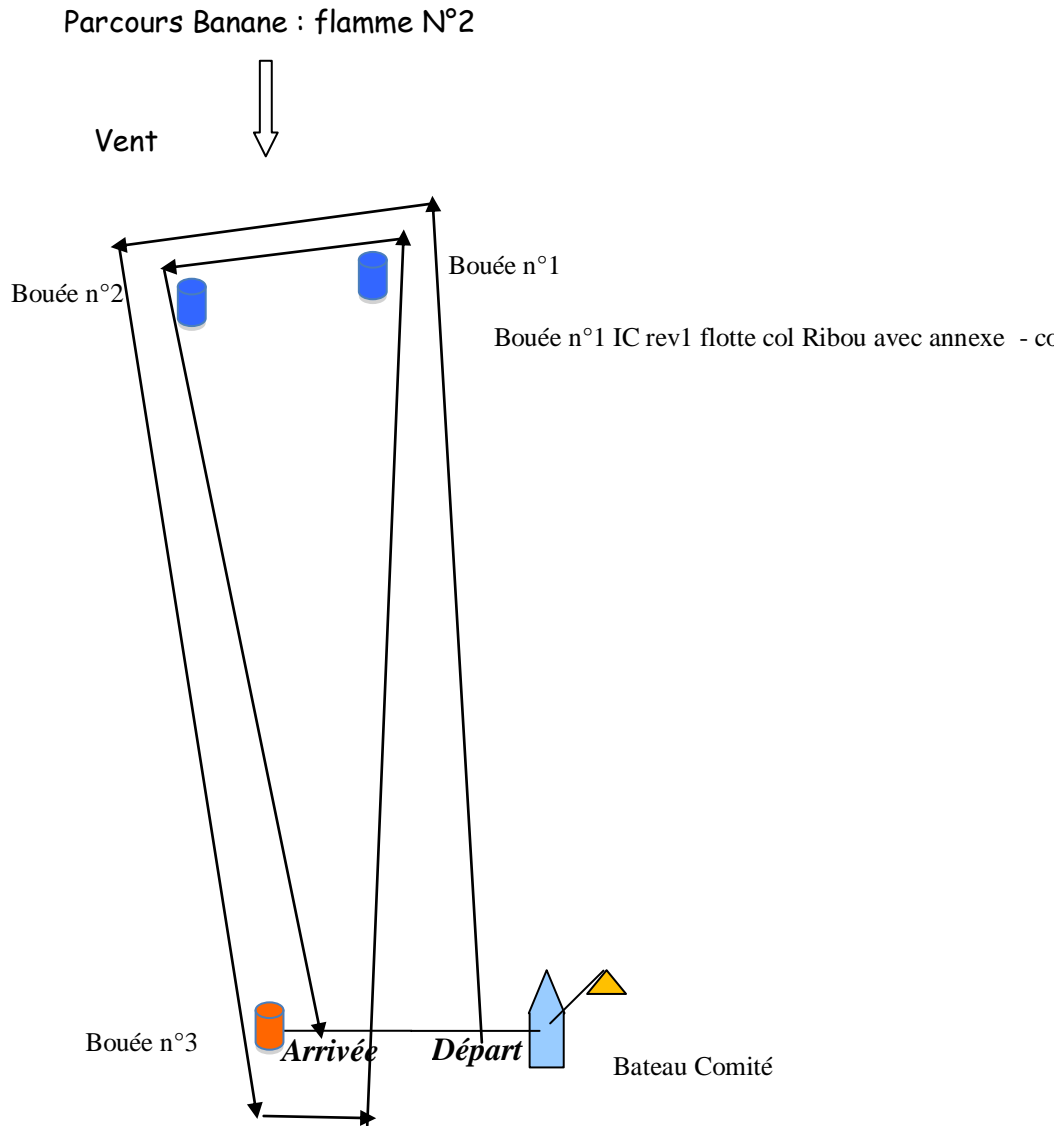
## ANNEXE PARCOURS

## Parcours Triangle : flamme N°1



Bouées de parcours à contourner en les laissant à bâbord.  
 Départ entre bateau comité à laisser à tribord et bouée 3 à laisser à bâbord.  
 Arrivée entre la bouée 3 à laisser à tribord et le bateau comité à laisser à bâbord.

Ce schéma est donné à titre indicatif et ne peut en aucun cas prévaloir sur les instructions écrites en cas de réclamation



Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - Arrivée

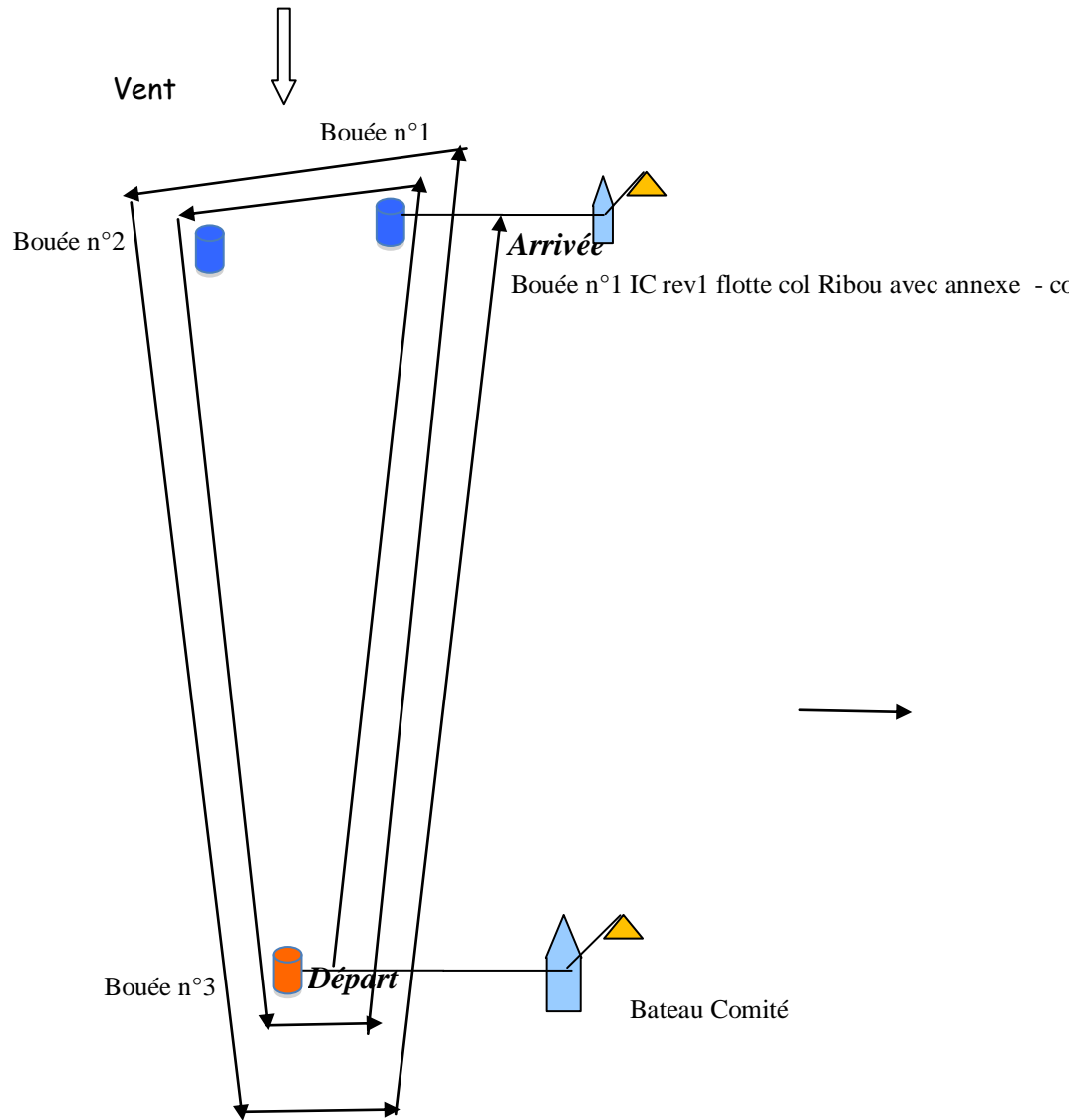
Bouées de parcours à contourner en les laissant à bâbord.

Départ entre bateau comité à laisser à tribord et bouée 3 à laisser à bâbord.

Arrivée entre la bouée 3 à laisser à tribord et le bateau comité à laisser à bâbord.

Ce schéma est donné à titre indicatif et ne peut en aucun cas prévaloir sur les instructions écrites en cas de réclamation

## Parcours Banane : flamme N°3



Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Bouées de parcours à contourner en les laissant à bâbord.

Départ entre bateau comité à laisser à tribord et bouée 3 à laisser à bâbord.

Arrivée entre la bouée 1 à laisser à babord et le bateau comité à laisser à tribord.

Ce schéma est donné à titre indicatif et ne peut en aucun cas prévaloir sur les instructions écrites en cas de réclamation